

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	20	8	1

Date de convocation le 27 juin 2025

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

Mme Marie-Claude MASSON donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Irène DARRE, Mme Nathalie COURREGES donne pouvoir à M. Guillaume MOULIN, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Amar MANSOURI

Absents :

M. Roland DÉCOMBE

MANDAT 2020-2026 - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Le rapporteur rappelle que la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prescrit aux communes de plus de 5 000 habitants de mettre en place une Commission Communale d'Accessibilité (CCA).

Le Maire de la commune est de droit désigné Président de la commission. Cette dernière est composée d'élus et d'associations représentant les personnes handicapées et les usagers.

Vu la délibération en date du 10 novembre 2009 créant une commission communale d'accessibilité ;

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 adoptant la composition de la commission communale d'accessibilité suites aux élections municipales du 15 mars 2020 ;

Considérant notamment la vacance du siège de Madame Charlotte Marliac, membre titulaire de la CCA, suite à sa démission du mandat de conseillère municipale ;

Il convient de procéder au renouvellement des membres siégeant dans cette commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ADOPTER la nouvelle composition de la commission d'accessibilité ;

DE DÉSIGNER les membres composant la commission communale d'accessibilité :

- Président de la commission : M. Xavier ODO ;
- Représentants communaux titulaires : Mmes Delphine FAURAND, Isabelle GAUTELIER, Najoua AYACHE, M. Olivier CAPELLA ;
- Représentants communaux suppléants : Mmes Aurélie FRONTERA, Irène DARRÉ, Victoria MARI, Marie-Claude MASSON, M. Stéphane GAUBY ;

- Représentants d'associations des personnes handicapées : M. Jean Louis CANOVAS, Mme Renée DEYRIEUX (représentant l'association Verticale »), M. PRIVAS, Mme HINZEN (représentants de l'association FNATH) ;
- Représentants des associations des personnes âgées : la Présidence du Club du Bel âge ou son représentant, la Direction de l'EHPAD du « Charme des Sources » ;
- Représentants des acteurs économiques : M. ANTONIALI ;
- Représentants d'autres usagers : M. Clément MARSOLLIER, représentant des parents d'élèves ;
- En tant que de besoin, des techniciens ou des personnes d'organismes existants externes (bailleurs sociaux, associations de locataires) pourront également être sollicités pour participer à la commission communale d'accessibilité en fonction des sujets traités.

Suffrages exprimés	28
Vote(s) Pour	24 M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DERROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTEL, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	4 Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI
Abstention(s)	0
Ne prend pas part au vote	0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 04 juillet 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.

